

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P. MARTIN - J.P. MAURA - D. BERLAND Adjoints - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH – E. BAYLE – M. B. CRAPON - Mme. PETIT - L. BARIBAUD – F. FERRAND M. F. FAUX

ABSENTS : F. GLEYZE – H. PICHARDIE - J. TATARA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : L. BARIBAUD.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet de construction de l'EHPAD, par Monsieur Thomas GUITTON, Directeur de L'ADGESSA

Monsieur GUITTON rappelle que L'ADGESSA, association loi 1901 a été créée il y a 31 ans. Le projet de l'EHPAD a été confié à L'ADGESSA en 2008, un avis favorable donné par le CROS en 2010.

La structure sera composée de 70 places d'hébergement dont 26 places réservées à l'unité Alzheimer, 4 places temporaires et 6 places en accueil de jour. Le cabinet d'architecte a prévu des chambres de 20m² qui communiqueront directement sur un lieu de vie : « patio », qui permettra une visibilité de part et d'autre.

Des petits pavillons de 9 à 10 places, les modules en préfabriqué seront directement préparés en usine et arriveront en jeux d'assemblage. Le permis de construire sera déposé en mars 2014, pour une ouverture fin 2015 début 2016.

La construction devrait durer entre 18 et 20 mois.

Patrick LUMMAUX demande si le problème de servitude de passage a été résolu.

Liliane BARIBAUD demande quel sera la quantité de personnel recruté pour gérer cet établissement.

Monsieur GUITTON dit qu'environ 45 équivalents temps pleins seront recrutés.

Vente d'un terrain communal à L'ADGESSA pour construction de L'EHPAD :

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges avec Monsieur le Directeur de L'ADGESSA concernant la vente d'un terrain communal à l'euro symbolique pour y construire L'EHPAD.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide :

- De vendre la parcelle de terrain B 0695 d'une superficie cadastrale de 5114m² et la parcelle B356 d'une superficie cadastrale de 1250 m², ces deux parcelles seront vendues à L'ADGESSA pour la valeur d'un euro symbolique. (Plan joint).
- Que les frais de bornage et document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Vente d'un bâtiment communal et portion de chemin rural :

Monsieur le Maire fait part de l'avis reçu des domaines concernant l'estimation de la portion de chemin rural et d'un bâtiment jouxtant le cimetière et la propriété de M. et Mme RIVET Christian qui ont sollicité la mairie pour l'achat du terrain cadastré D n° 14p au lieu-dit Tchalot.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire décide :

- De proposer la vente du bâtiment d'une superficie de 20 m2 pour un montant de 3000.00 € (trois mille euros) conformément à l'estimation des domaines du 26 aout 2013.
- De proposer la vente d'une partie du chemin rural environ 218 m2 au prix de 5,00 € le mètre soit 1090.00 € environ en fonction de la superficie.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Cession de terrain de la maison de l'enfance et du city stade à la CDC Captieux Grignols. :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 16 12 2013 N° 73

Monsieur le Maire rappelle que la maison de l'enfance et le city stade sont construit sur des parcelles de terrain appartenant à la commune de Captieux. Les travaux ont été réalisés sur les parcelles cadastrées section AC n° 346 et 349 pour une contenance de 38 a 55 ca.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser cette situation et d'effectuer une cession gratuite de ces deux parcelles à la Communauté de Communes de captieux Grignols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette cession gratuite des parcelles cadastrées AC n° 346 et 349
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la cession

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Budget eau et assainissement regroupés en un seul budget dénommé budget eau et assainissement à compter du 01 janvier 2014 :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la régie de l'eau et de l'assainissement fonctionne avec deux budgets distincts, à compter du premier janvier 2014, suite à la nouvelle dématérialisation des documents comptables, il y a lieu de ne créer qu'un seul budget pour la comptabilité des deux services.

A compter du 01 janvier 2014, le budget annexe de l'eau devient donc le budget annexe de « **L'EAU ET ASSAINISSEMENT** ».

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr



La présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier de Bazas afin qu'il puisse annuler le budget annexe, dénommé « ASSAINISSEMENT » qui sera non utilisé.

Le conseil municipal accepte la fusion des deux budgets en un seul budget dénommé « EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Adhésion coopérative artisans du spectacle :

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'IDDAC concernant un projet de coopérative d'artisans du spectacle et l'étude de faisabilité pour la création d'un parc de matériel pour les événements artistiques et culturels sur le territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à cette coopérative à compter du 01 janvier 2014
- D'inscrire au budget primitif 2014, le montant de la cotisation de 300.00 €
- D'inscrire au budget 2014, la participation de 200.00€ relative à deux parts sociales.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Tarifs repas des bœufs gras :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dimanche 23 février 2014 le repas des bœufs gras sera organisé par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

- Adultes : 22 €
- Enfants : 10 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Tarifs concert des petites scènes du 15 février 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert sera organisé le samedi 15 février 2014 au cercle des travailleurs dans le cadre des petites scènes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De fixer le prix de l'entrée au concert comme suit :

- ▶ Entrée : 6.00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00



INFORMATIONS DIVERSES

Travaux place de la mairie – places de parking :

Georges BERNARD précise que les travaux sont terminés, la place restera pour le moment interdite au stationnement le temps que les matériaux se stabilisent.

Françoise FERRAND dit que la partie centrale devrait être définitivement interdite au stationnement, et propose que l'on agrémente avec des bancs et jardinières de fleurs pour éviter tout stationnement.

Georges BERNARD dit que des Capsylvains ont déjà fait part de leur mécontentement concernant la diminution des places de parking.

Georges BERNARD propose que chacun réfléchisse à ce sujet et que l'on décide lors de la prochaine réunion.

Aménagement foncier:

Georges BERNARD indique que l'enquête publique a débuté, la commune devrait faire des observations dans un délai raisonnable. Denis BERLAND dit que nous n'avons pas de remarque sur l'effacement des chemins.

Circulations douces – aménagement des chemins piétonniers :

Georges BERNARD rappelle que les documents étaient consultables salle du conseil municipal. Des élus et le bureau d'études Arcadie ont reçu les riverains de Taste, nous sommes arrivés à une entente pour la construction d'une costière végétalisée et d'une clôture de brande de 1 mètre.

F. FAUX dit qu'il a regardé les plans et il a constaté que le tracé du chemin passera sur un terrain qui n'appartient pas à la commune.

Georges BERNARD dit que dans le cadre de l'aménagement foncier, la commune redeviendra propriétaire de différentes parcelles.

Demande de financement de M. P. LAVAUD pour la réalisation d'un ouvrage :

Georges BERNARD expose la demande de Monsieur Patrick LAVAUD, qui sollicite une subvention de 1000.00 € pour la réalisation d'un ouvrage.

Françoise FERRAND demande s'il a sollicité toutes les communes à hauteur de 1000.00 €.

Georges BERNARD dit qu'il a sollicité la commune de Captieux, car cet ouvrage inscrit Captieux dans la vie d'un territoire.

Denis BERLAND propose d'inscrire une demande de subvention au titre de l'année 2014.

Le conseil municipal est d'accord pour attribuer une subvention à la seule condition que Monsieur LAVAUD nous adresse une demande officielle avec les justificatifs à l'appui.

Fête du 25/01/2014 Noël BORDESSOULLES :

Jean Philippe MAURA précise que ce soir-là, le cercle organise un concert, il sera donc difficile de gérer les deux manifestations simultanément.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Liliane BARIBAUD demande qui a prévu d'organiser une fête pour Noël BORDESSOULES ?

Georges BERNARD rappelle qu'il avait été décidé en 2012, que chaque année, un hommage serait rendu à Noël, (qu'il soit en vie ou non).

Par ailleurs, il est prévu la diffusion du film de Patrick LAVAUD, Jean-Philippe MAURA dit qu'il n'y a pas de relation entre les deux manifestations et la commission animation n'a pas été informée par Martine sur l'organisation de cette projection de film.

Jean-Philippe MAURA demande que l'on programme une autre date de projection.

Martine MINVIELLE devra prendre contact avec Monsieur LAVAUD pour fixer une autre date pour la diffusion de ce film.

Aménagement arrêt de bus de Londeix :

Georges BERNARD rappelle que trois familles sont concernées par l'aménagement de cet arrêt de bus. Un devis a été rédigé par l'entreprise PEPIN, qui pourrait réaliser ces travaux dès que les conditions climatiques le permettront. Dès que le devis sera validé, un planning de travaux nous sera transmis par l'entreprise.

Le sage du Ciron :

Georges BERNARD rappelle que l'enquête publique démarrera le 30/12/2013.

OPAH :

Georges BERNARD indique qu'un dépliant explicatif a été réalisé, il est à la disposition du public et rappelle les différents axes de travaux prioritaires.

Résultats Téléthon :

Bénéfice du téléthon 2013 : 3603.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

